

EMMANUEL DELMOTTE

A

Doyen

Monsieur le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Paris, le

Objet : Opération annuelle de suivi financier des EPLEFPA

Affaire suivie par : Joël Simon

Courriel : joel.simon@agriculture.gouv.fr

PJ : Un tableau général du classement des établissements et des mouvements entre catégorie
Un tableau présentant par région la répartition des établissements dans chaque catégorie
Un tableau indiquant par région les établissements considérés en situation de crise financière

Confié à l'Inspection de l'enseignement agricole par la lettre de commande annuelle, le suivi financier des EPLEFPA s'appuie sur une méthodologie mise en place par l'inspection, utilisée pour la première fois en 2007, et dont les principes sont les suivants :

- utiliser des données préexistantes et fiables ;
- éviter les données trop nombreuses ou subjectives : les éléments utilisés portent sur ~~six~~ sept indicateurs : fonds de roulement - emprunt et ligne de trésorerie - restes à recouvrer – poids de la charge salariale - résultats par centre - résultat de l'EPLFPA.

Suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2022, le suivi financier des établissements a donné lieu à une campagne de recueil de fichiers auprès des établissements par le biais des DRAAF/DAAF. Ces fichiers sont édités automatiquement par le logiciel de gestion comptable des établissements (fiabilité des données et absence de travail de saisie en établissement et en DRAAF/DAAF). Cette analyse repose sur les 169 EPLEFPA, 2 EPN (Mayotte et Wallis¹) et les 2 EPT (Oppunohu et Pouembout), soit au total 172 établissements publics d'enseignement agricole technique.

L'analyse de ces données a été réalisée par un groupe d'experts piloté par l'IEA, du 11 au 13 avril dernier. Ce groupe était composé des 6 inspecteurs et inspectrices à compétence administrative juridique et financière, 1 inspecteur à compétence générale et de représentants : du CGAER (1), des attachés en DRAAF/SRFD (1), des directeurs d'EPLFPA (3) ainsi que du responsable de la cellule d'appui au pilotage de la DGER.

¹ L'EPN de Wallis n'a pas répondu cette année.

Compte tenu de leur situation financière, les établissements ont été classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- 1 : Rien à signaler sur le plan financier
- 2 : Situation financière saine mais quelques questions se posent
- 3 : Inquiétude sur la situation financière
- 4 : Crise financière potentielle ou avérée

Des échanges téléphoniques ont ensuite eu lieu entre les inspecteurs et chaque CSRFD². Ils ont permis d'éclaircir certaines situations, d'apporter des précisions et d'échanger avec les chefs de service sur les problématiques soulevées. À la suite, un document précisant le classement des établissements de la région complété d'une analyse synthétique, leur a été expédié.

1- Le classement financier des établissements

Le bilan de la situation globale des 172 établissements se présente comme suit, à l'issue des comptes financiers 2022, en comparaison avec les exercices précédents :

Classement	2018	2019	2020	2021	2022
1	24,26%	24,85%	27,75%	31,21%	29,66%
2	29,59%	28,32%	28,90%	25,43%	26,16%
3	27,22%	26,58%	24,28%	25,43%	22,67%
4	18,93%	20,23%	19,07%	17,93%	21,51%

1.1 -D'une façon générale :

La catégorie 1 (Rien à signaler sur le plan financier) compte 51 établissements en légère diminution avec un basculement de 8 établissements vers la catégorie 2, et l'arrivée de 5 autres depuis la catégorie 2.

La catégorie 2 (Situation financière saine mais quelques questions se posent) totalise 46 établissements dont, 5 quittent la catégorie 3 (inquiétude) et 5 la catégorie 1. Par contre, 4 basculent vers la catégorie 3 et 1 vers la catégorie 4.

La catégorie 3 (inquiétude) recense 39 établissements.

La catégorie 4 (crise financière potentielle ou avérée) concerne 37 établissements, donc 6 de plus que l'an dernier. 4 EPLEFPA quittent la catégorie 4, et 10 y font leur entrée. Parmi cette catégorie, 5 établissements sont en situation de crise financière avérée.

Les établissements concernés sont les suivants :

Région	Intègrent la situation de crise	Quittent la situation de crise
AURA	Rocheft-Montagne	Le Bourbonnais
BFC		La Barotte
Normandie	Saint Lô	

² A l'exception des régions Centre Val de Loire, La Polynésie, Mayotte.

Grand Est	Rethel	
Hauts de France	Crézancy	Amiens Péronne
Nouvelle-Aquitaine	Bazas	
Occitanie	Albi	
Centre Val de Loire	Tours Vendôme	
Corse	Sartène	
Mayotte	Coconi	

1.2 - Plus particulièrement :

Le pourcentage des établissements classés en **catégorie 4 « Crise financière potentielle ou avérée »**, inverse la tendance positive amorcée depuis 2020 pour s'établir à 21,51% de l'effectif total des établissements publics. **Ce sont donc 37 établissements qui sont classés dans cette catégorie, soit 6 de plus qu'en 2021 (pour mémoire 53 en 2013, année la plus marquée).**

Si 4 EPLEFPA enregistrent une amélioration de leur situation financière et quittent la catégorie 4, 10 l'intègrent. Il convient de noter que 18 établissements, soit 5 de plus que l'an dernier, sont en crise depuis plus de 5 ans. Force est de constater, que les fruits des démarches de redressement, lorsqu'elles sont mises en œuvre, ne se font ressentir qu'après plusieurs exercices.

Vous trouverez, en annexe à la présente note, un tableau présentant, par région, les établissements considérés en crise financière. Ce tableau indique l'ancienneté de cette dernière et l'existence ou non d'une ligne de trésorerie (LT).

1.3 – Focus régionaux :

En région Auvergne – Rhône-Alpes, la situation tend à se stabiliser avec le même nombre d'établissements en situation de crise financière (7 EPLEFPA sur 28); de plus 3 EPLEFPA quittent la catégorie 3 pour rejoindre la 2.

La région Grand-Est recense cette année 4 établissements en situation de crise (+ 1 par rapport à 2021), et 5 en catégorie « inquiétude », soit 9 EPLEFPA sur 14 qui présentent des fragilités.

La région Centre Val-de-Loire enregistre une dégradation importante de la santé financière de ses établissements. La catégorie 4 compte 3 EPLEFPA, soit 2 de plus qu'en 2021, et 1 établissement passe de la catégorie 2 à la catégorie 3. Ce sont donc 4 EPLEFPA sur 7 qui présentent des fragilités.

L'Occitanie voit son nombre d'EPL en crise passer de 4 à 5. D'une façon générale, 10 établissements sur 22 présentent une situation dégradée.

La situation, des établissements des Hauts-de-France, enregistre une légère amélioration avec 2 EPL qui quittent la catégorie 3 et 1 qui la rejoint. Globalement, 5 établissements sur 11 demeurent en situation de fragilité.

La région Nouvelle-Aquitaine enregistre une très légère dégradation : 1 EPL intègre la catégorie 4 et 1 la catégorie 3. De ce fait, 6 établissements sur 22 affichent une situation fragile.

Les régions Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, PACA ainsi que Pays-de-Loire et Normandie, dans une moindre mesure, affichent une relative stabilité.

En Guadeloupe, Guyane, Martinique ainsi qu'à Mayotte, les établissements restent en situation de crise avérée ou suscitent des inquiétudes. Pour ces établissements, il semble urgent de mettre en application un véritable plan de redressement.

2- Les résultats de fonctionnement des centres des établissements :

Dans le cadre de la présente analyse, on considère que le résultat de fonctionnement est à l'équilibre entre + 10 K€ et - 10 K€ ; un résultat positif est donc supérieur à + 10 K€, et un résultat négatif inférieur à - 10 K€.

Les lycées :

Sur 219 lycées, 37% (82 lycées contre 94 en 2021) réalisent un résultat positif et 8% (18 lycées contre 25 en 2021) sont à l'équilibre, 54% (119 lycées contre 100 en 2021) présentent donc un résultat déficitaire. Pour 54% de ces centres (37% en 2021), le résultat se dégrade et, pour 34% d'entre eux (contre 51% en 2021), le résultat s'améliore.

Il est nécessaire de prendre en considération les effets des politiques régionales, en matière de calcul des dotations globales de fonctionnement (DGF), qui impactent très souvent les réserves de l'établissement. Une analyse contextualisée, par établissement et région, permettrait de compléter et d'interpréter les données chiffrées. Par exemple, en région Occitanie, des écètements ont été opérés sur les DGF par la collectivité territoriale pour certains établissements.

Sur l'exercice 2022, deux autres phénomènes sont à noter :

- la forte inflation des charges d'alimentation et de viabilisation, parfois compensée partiellement par les Régions, par des compléments de subvention souvent intitulés « surcoût énergétique » ;
- une augmentation des charges liées aux services extérieurs due à la reprise des sorties et voyages d'études post crise sanitaire. Ces dépenses ne sont plus toujours totalement compensées par la collecte de taxe d'apprentissage qui enregistre une diminution depuis 2021.

A noter que les lycées porteurs de formations par apprentissage génèrent le plus souvent des résultats positifs.

Les CFPPA :

En 2022, sur les 154 CFPPA, 72% d'entre eux réalisent un résultat positif ou à l'équilibre, contre 80% en 2021 et 68% en 2020. Les CFPPA conservent une dynamique positive, malgré une inflexion ; 61% des résultats sont en diminution par rapport à 2021.

Cette dynamique peut s'expliquer aussi par le portage d'une activité d'apprentissage (UFA). Les CFPPA des 13 régions métropolitaines présentent des résultats en diminution.

Les CFA :

Sur les 88 CFA, 77% d'entre eux ont des résultats positifs, comme à l'issue des exercices 2020 et 2021. Par contre, 20 % présentent un résultat déficitaire (21% en 2021, 14% en 2020 et 21% en 2019). De manière générale, 43% (contre 60% en 2021) voient leur résultat augmenter, alors que 53% (contre 31% en 2021) le voit diminuer.

La structuration territoriale de certains CFA et la réorganisation en cours impactent énormément l'analyse, pour la troisième année consécutive.

Le système de financement actuel reste très favorable aux CFA et aux organismes de formation d'apprentissage portés par d'autres centres de l'EPLEFPA, comme évoqué précédemment.

Les exploitations et ateliers technologiques :

En 2022, 50% (contre 49% en 2021) des 188 exploitations présentent un résultat positif ou à l'équilibre et 49% (contre 51% en 2021) sont déficitaires, situation équivalente à 2021.

Elles sont 57% (contre 58% en 2021) à enregistrer un résultat en augmentation ou à l'équilibre et 43% en baisse. La situation des exploitations est stable, mais ce sont les centres qui rencontrent le plus de difficultés à trouver un équilibre économique. A noter que certaines exploitations ont encore été soumises, en 2022, à des événements climatiques et sanitaires.

Sur les 36 ateliers technologiques, 38% présentent un résultat positif ou à l'équilibre, (contre 54% en 2021) et 61% un résultat déficitaire (contre 46% en 2021). La situation des ateliers se dégrade, avec une diminution de leur résultat pour 52% d'entre eux. L'analyse « macro » des données financières de ces ateliers s'avère complexe du fait de l'hétérogénéité des activités conduites.

Les SACD et services spéciaux :

Ces services, parfois créés sans l'autorisation de la DGER, sont au nombre de 51 sur l'exercice 2022 (49 en 2021) et représentent une masse financière non négligeable. De manière générale, on trouve dans ces services : des CRIPT, des centres hippiques, des résidences étudiantes, des plateformes technologiques, ... Une vigilance s'impose, plus particulièrement, dans le portage de missions régionales (CRIPT) ne relevant pas directement des activités de l'EPLEFPA support. Ces montages peuvent masquer la réalité de la situation financière de l'établissement tant de manière positive que de manière négative.

Conclusion

La situation financière des établissements, à la clôture de l'exercice 2022, se dégrade légèrement par rapport à 2021, avec néanmoins un résultat excédentaire global de 25,7 millions d'euros dont 16,8 millions dégagés par les CFA. Certains établissements ont ainsi pu conforter leurs réserves ou limiter leurs pertes. Il est important de noter que la surface financière de l'EPLEFPA « France » a enregistré une augmentation de près de 10% en 2022 atteignant en produits 926,7 millions d'euros.

Toutefois, la profonde transformation des règles et modalités de financement de l'apprentissage, ainsi qu'une réorganisation en cours de la structuration de cette voie de formation, continuent à avoir des conséquences sur la qualité interne comptable des établissements. Les analyses de certains indicateurs (soldes des comptes de classe 4) devront être confirmées ou infirmées dans leurs tendances pour apprécier la part du structurel et du conjoncturel.

Les résultats des lycées sont contrastés mais en nette dégradation. Les résultats négatifs découlent, pour certains d'entre eux, des effets engendrés par les nouvelles modalités de calcul des dotations globales de fonctionnement actées par certaines collectivités territoriales, mais surtout des effets de l'inflation importante enregistrée sur le 2^{ème} semestre 2022.

Les constats réalisés les dernières années sur l'influence positive de la politique de la DGER qui a imposé, depuis 2014, aux établissements classés en 4, la mise en place des plans de redressement formalisés, la meilleure implication des DRAAF et des directeurs d'établissement, ainsi qu'une plus large prise de conscience dans les établissements, demeurent d'actualité. Cependant, devant la fragilité de la situation dans un nombre encore important d'établissements et les faibles marges de manœuvre, il convient de rester particulièrement vigilant et attentif à la situation financière de ces derniers.

Les différents fichiers obtenus dans le cadre de cette campagne d'étude sur le suivi financier, les synthèses régionales élaborées par le groupe de travail ainsi qu'un récapitulatif national seront, comme les années précédentes, mis à disposition du bureau BPOE et du pôle « statistiques » du DAT.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire lié à cette étude.

Le doyen
de l'inspection de l'enseignement agricole

Emmanuel DELMOTTE

Police noire : sans changement de classement par rapport à N-1

Surignage rouge : dégradation du classement par rapport à N-1

Surignage vert : amélioration du classement par rapport à N-1

Régions	4 - crise	3 - inquiétude	2 - Questionnement	1- RAS
Auvergne Rhône Alpes	Chambéry-la Motte Servolex (LT) Cibeins (LT) Durdal La Requille Marmilhat La Roche sur Foron (LT) Brioude Rochefort-Montagne	Belleville – Bel Air Lyon Dardilly Bourbonnais – Moulins (LT) Montravel Yssingeaux Contamine sur Arve	Cognin St Ismier Combrailles Aurillac La Côte St André Romans Roanne Montbrison	St Genis Laval Valence Vienne Bourg en Bresse Voiron St Flour Aubenas
Bourgogne - Franche Comté	Fontaines (LT) Macon	Nevers-Cosne Plagny Quetigny-Plombières les Dijon Morvan Tournus Haute Cote d'Or – La Barotte	Besune Terre de L'Yonne Besancon Velet	Montmorot Poigny Lons Mancy Vesoul Valdoie Mamirole
Bretagne	Chateaulin-Morlaix Guingamp Kernilien	Quimper St Aubin du Cormier	Caulnes Rennes St Jean Brevelay Pontivy	Merdrignac
Centre - Val de Loire	Chartres Tours Vendôme	Amboise-Chambray		Chateauroux Bourges Montargis
Corse	Sartène			Borgo
Grand Est	Bar le Duc Nancy Charleville Rehél (LT)	Fayl Billot Metz-Courcelles Chaussy Rouffach Chaumont Château Salins	Mirecourt Obernai Châlons	Troyes Avize
Guadeloupe	Baie Mahaut			
Guyane	Mattiti			
Hauts de France	Douai Crezancy	Airion Amiens Peronne	Flandres – Lomme Ribécourt Pas de calais-Arras Thierache-Vervins Raismes	Abbeville
Ile de France		Brie Comte Robert		La Bretonnière St Germain en Laye
Martinique	Croix Rivail	Le Robert		
Mayotte	Coconi			
Normandie	St Hilaire du Harcouet St Lo		Coutances Sees Evreux Le Robillard	Chambray Vire Yvetot
Nouvelle Aquitaine	Montmorillon Bazas	Limoges Melle Tulle Naves Surgères	Bordeaux-Gironde Venours – Poitiers Bressuire	Charente Bourcefranc Brive Kyoto Lot et Garonne Haute Corrèze Périgord Saintonges St Yrieix Ahun Pyrénées-atlantique Les Landes Thuré
Nouvelle Calédonie				Pouembout
Occitanie	St Gaudens Vic Bigorre Toulouse Cahors Tarn – Albi	Figeac St Chély Mirande Nimes Montauban	Rodez Ste Affrique Carcassonne Castelnaudary Montpellier Auch Ondes Tarbes Pamiers	Villefranche Rouergue Perpignan Castelnau le Lez
Pays de Loire	Château Gontier Laval Luçon Pétré	La Roche sur Yon St Herblain	Angers Brette les Pins Montreuil Bellay	Le Mans Fontenay le Comte
Polynésie				Opunohu
PACA		Aix Antibes Carpentras Avignon	St Rémy de Provence Gap	Orange Digne Hyères-Les-Arcs
Réunion				St Joseph St Paul
Wallis et Futuna				Wallis (NT)
Total	37	39	45	52

Dont 5 EPLEFPA en 4+

(Chartres- Croix Rivail - Château Gontier - Chateaulin – Vic en Bigorre)

Exercice budgétaire 2022					
	Catégorie 4 Crise	Catégorie 3 Inquiétude	Catégorie 2 Questionnement	Catégorie 1 R.A.S.	TOTAL
Auvergne – Rhône Alpes	7	6	8	7	28
Bourgogne – Franche Comté	2	5	4	6	17
Bretagne	2	2	4	1	9
Centre – Val de Loire	3	1		3	7
Corse	1			1	2
Grand Est	4	5	3	2	14
Guadeloupe	1				1
Guyane	1				1
Hauts de France	2	3	5	1	11
Ile de France		1		2	3
Martinique	1	1			2
Mayotte	1				1
Normandie	2		4	3	9
Nouvelle Aquitaine	2	4	3	13	22
Nouvelle - Calédonie				1	1
Occitanie	5	5	9	3	22
Pays de Loire	3	2	3	2	10
Polynésie				1	1
P.A.C.A.		4	2	3	9
Réunion				2	2
Wallis et Futuna					NT
TOTAL EPLEFPA	37	39	45	51	172
%	21,51%	22,67%	26,16%	29,65%	100,00%

172 établissements, dont 169 EPLEFPA

+2 EPT : Polynésie et Nouvelle Calédonie et +2 EPN : Mayotte et Wallis et Futuna (NT)

Wallis et Futuna non traité (NT)

RECAPITULATIF

Exercice budgétaire 2022

EPLEFPA en crise potentielle ou avérée

Surlignage rouge : dégradation du classement par rapport à N-1

Caractères Gras : établissement en 4+

Régions	EPLEFPA	ligne de trésorerie	En crise depuis
Auvergne Rhône Alpes	Chambéry-la Motte Servolex	oui	2011
	Cibeins	oui	2007
	Durdar Larequille		2015
	Marmilhat		2013
	La Roche sur Foron	oui	2019
	Brioude		2019
	Rochefort-Montagne		2022
Bourgogne – Franche Comté	Fontaines	oui	2016
	Macon		2020
Bretagne	Châteaulin-morlaix		2018
	Guingamp Kernilien		2010
Centre – val de Loire	Chartres		2018
	Tours		2022
	Vendome		2022
Corse	Sartène		2022
Grand Est	Bar le Duc		2007
	Nancy		2018
	Charleville		2018
	Rethel	oui	2022
Guadeloupe	Baie Mahaut		2007
Guyane	Matiti		2021
Hauts de France	Douai		2020
	Crézancy		2022
Ile de France			
Martinique	Croix-Rivail		2019
Mayotte	Coconi		2022
Normandie	St Hilaire du Harcouet		2007
	Saint-Lô		2022
Nouvelle Aquitaine	Montmorillon	oui	2011
	Bazas		2022
Nouvelle Calédonie			
Occitanie	St Gaudens		2008
	Vic Bigorre		2013
	Toulouse		2020
	Cahors		2021
	Albi		2022
Pays de Loire	Château Gontier		2016
	Laval		2018
	Luçon-Pétré		2021
Polynésie			
PACA			
Réunion			
Wallis et Futuna			
TOTAL	37	6	